

FORMULAIRE DE RUPTURE ANTICIPÉE DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

EMPLOYEUR

NOM : SIRET n° : | | | | | | | | | | | | | | | |

RAISON SOCIALE

Adresse :

Tel Portable : Courriel :@

APPRENTI(E)

NOM / PRENOM :

Adresse :

Date de naissance : n° Sécurité Sociale :

Tel Portable : Courriel :@

REPRESENTANT LEGAL SI L'APPRENTI(E) EST MINEUR(E)

NOM / PRENOM :

Adresse :

Date de naissance : n° Sécurité Sociale :

Tel Portable : Courriel :@

Il est mis fin avant terme, dans les conditions prévues par le code du travail (article L 6222-18 et suivants), au contrat d'apprentissage qui liait les parties précitées.

Le contrat a débuté le : Le contrat devait se terminer le :

Sa date de fin est fixée au :

Nom et adresse du CFA :

Numéro UAI du CFA :

Code et intitulé du diplôme préparé :

Le contrat avait été enregistré sous le n° :

Cette rupture anticipée résulte :

D'une résiliation unilatérale pendant la période d'essai (45 premiers jours en entreprise) :

Par l'employeur Par l'apprenti(e)

D'une résiliation « en cas de force majeure, de faute grave de l'apprenti(e), d'inaptitude constatée par le médecin du travail, décès d'un employeur maître d'apprentissage dans le cadre d'une entreprise unipersonnelle ».

D'une résiliation suite à « l'exclusion définitive prononcée par le CFA ».

D'une résiliation décidée par l'apprenti(e) suite à l'obtention de son diplôme (à condition d'en avoir informé préalablement l'employeur),

D'une résiliation décidée par l'apprenti(e) pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2019, postérieurement à la période d'essai, dans les conditions déterminées par le décret n°2018-1231 du 24 décembre 2018:

- Un délai minimum de 5 jours calendaires après saisine du médiateur pour informer son employeur de son intention de rompre son contrat,
- Un préavis minimal de 7 jours calendaires après la date à laquelle l'employeur a été informé de l'intention de l'apprenti(e) de rompre son contrat.
- Au préalable, l'apprenti(e) doit avoir sollicité le médiateur intervenant dans un délai maximum de quinze jours consécutifs à la demande de l'apprenti(e).

D'une liquidation judiciaire

Date de notification de la rupture par le liquidateur:

D'une notification de la Direccte (article 6225-5 du Code du travail)

Date de notification de la Direccte :

Fait à le en 4 exemplaires

Signature de l'employeur, s'il y a lieu

Signature de l'apprenti(e), s'il y a lieu

Signature du représentant légal, s'il y a lieu

Les exemplaires de la résiliation anticipée sont répartis comme suit :

Destinataires	Date	
	de remise en main propre	de notification par courrier LRAR
Employeur		
Apprenti(e)		
Représentant légal si Apprenti(e) mineur(e)		
OPCO		
Centre de Formation d'Apprentis (CFA)		